

Fiche 3- la déclaration des modifications

La modification doit être prononcée conformément aux dispositions statutaires. Les modifications apportées aux statuts ainsi que les changements des personnes chargées de l'administration d'une association **donnent lieu à une déclaration à la Préfecture (ou Sous-préfecture) du lieu où l'association a son siège social, dans un délai inférieur à 3 mois après la date de réunion de l'assemblée générale ou de l'instance au cours de laquelle la décision a été prise.**

La nature de ces modifications peut être diverse. Elles peuvent porter sur : le titre de l'association, son objet, son siège social, ses statuts ou la composition de son Bureau.

Lors de la déclaration de modification, le numéro d'enregistrement préfectoral (*mentionné sur le récépissé*), le titre de l'association et l'adresse complète du siège social doivent être indiqués dans toutes les correspondances pour l'identification du dossier.

Les documents à produire pour la déclaration de modifications :

- 1. le procès-verbal de l'assemblée générale ou de l'instance qui a délibéré sur la modification des statuts**, daté et signé par au moins un des membres du Bureau, ou le procès-verbal de l'instance qui a délibéré sur l'élection des nouveaux dirigeants (*voir modèle FICHE 3*)
- 2. le formulaire Cerfa n°13972*01 intitulé « modification d'une association » si les modifications portent sur des éléments statutaires**
- 3. le formulaire Cerfa n° 13971*01 intitulé : « liste des personnes chargées de l'administration » si les modifications portent sur les dirigeants**
- 4. un exemplaire des statuts modifiés, datés et signés** par deux dirigeants (**OBLIGATOIRE**) si les modifications portent sur des éléments statutaires
- 5. une enveloppe timbrée au tarif en vigueur libellée à l'adresse complète du Président ou du siège social de l'association** pour l'envoi du récépissé de modification

Modèle de lettre de déclaration de modification d'une association loi 1901

(À établir sur papier libre)

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de l'article 3 de son décret d'application du 16 août 1901, que lors de son assemblée générale en date du l'association dénommée (*nom tel qu'il figure dans les statuts*) dont le siège social est situé à (*adresse complète du siège social*) et qui a été déclarée sous le n° **a décidé de la (des) modification(s) suivante(s)** (*ne retenir que la mention utile*) :

- Modification **du titre de l'association** qui est désormais :
- Modification **de l'objet de l'association** qui est désormais :
- Modification **du siège social** qui est désormais :

Nous sollicitons également pour la (les) modification(s), la parution au J.O¹ : OUI [] NON []

- Renouvellement du bureau

Fournir le document "déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration"
(*cerfa n°13971*01*)

- Modification des autres articles suivants des statuts :

Nous vous prions de bien vouloir nous délivrer le récépissé de la présente déclaration et d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Fait à, le

Dirigeant (*préciser la fonction*)
(*signature originale*)

Dirigeant (*préciser la fonction*)
(*signature originale*)

1 - Cocher la case correspondante

Modèle de procès-verbal de l'assemblée générale portant sur une modification

Ce modèle peut également être utilisé pour les délibérations d'une autre instance que l'assemblée générale (Conseil d'administration ou Bureau, par exemple)

ASSOCIATION (dénomination complète de l'association, suivie de son sigle éventuel)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Préfecture de,
le, sous le n° de dossier

Siège social :

45.....

Procès-verbal de l'assemblée générale du

Le à H,

Les membres de l'association dénommée (dénomination complète suivie de son sigle éventuel)

dont le siège social est situé à (adresse du siège statutaire)

se sont réunis en assemblée générale au siège social (si autre lieu, l'indiquer), sur convocation du (préciser : Président, Bureau, Conseil d'administration ou autre)

par (préciser : lettre simple, lettre recommandée, lettre recommandée avec avis de réception, par annonce dans tel bulletin ou tel journal, etc.) conformément aux dispositions des statuts (éventuellement du règlement intérieur).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire en cas de procuration possible.

M. préside la séance en sa qualité de Président de l'association ;

M. est secrétaire de séance en sa qualité de Secrétaire de l'association.

Ou

L'assemblée procède à la désignation de son Bureau de séance :

M. est désigné en qualité de Président de séance et M. en qualité de Secrétaire de séance.

Le président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer (en cas d'exigence d'un quorum, c'est-à-dire un nombre minimum de présents ou de votants prévu aux statuts pour que les délibérations soient validées).

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée porte sur les modifications des articles suivants (à préciser) :

1. modification de l'article des statuts ;
2. modification de l'article des statuts ;
3.

Le Président donne ensuite la parole à tout membre de l'assemblée désirant s'exprimer.

La discussion étant close, le Président met successivement aux voix les résolutions (délibérations) suivantes :

Résolution portant sur les articles faisant l'objet d'une proposition de modification :

L'assemblée générale, après avoir entendu les raisons qui conduisent à proposer à l'assemblée la modification de certaines dispositions statutaires, décide de modifier les articles suivants des statuts.

Puis chaque article à modifier fait l'objet d'une résolution (délibération) de l'assemblée générale.

Résolution portant sur la modification de l'article¹:

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption de la première résolution, décide que l'article des statuts est annulé dans sa rédaction antérieure et sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

Article (préciser : numéro et libellé).

Mentionner le nouveau texte :

Cette résolution a été adoptée préciser :

à l'unanimité des présents et représentés,

ou par voix contre, voix pour et abstentions,

ou rejetée par voix contre, voix pour et abstentions.

Résolution portant sur la désignation de la personne chargée des formalités administratives réglementaires :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au (préciser : Président, Secrétaire, etc.), pour accomplir toutes formalités nécessaires, notamment le dépôt de la déclaration modificative à la Préfecture et l'insertion modificative au Journal Officiel (le cas échéant).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à H

Suite à l'assemblée générale, a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le Président et le Secrétaire de séance (éventuellement par tous les membres du Bureau de l'assemblée).

Exemple :

Le Président
(signature originale)

Le Secrétaire de séance
(signature originale)

1. Paragraphe à reproduire pour les autres résolutions.